



CAPSSA

**RAPPORT DE GESTION
2022**



**Caisse de prévoyance
des agents de la Sécurité Sociale et assimilés
2 ter, boulevard Saint-Martin
75010 PARIS**

Version Conseil d'Administration du 05 Avril 2023

1.	Les Instances.....	5
1.1.	Le Conseil d'administration	5
1.2.	Le Bureau.....	6
1.3.	Le Comité d'Audit	6
1.4.	La Commission d'Action Sociale	7
1.5.	La Commission Paritaire	7
1.6.	Le Comité interne de gestion des Risques.....	7
1.7.	Le Comité interne qualité des données.....	8
1.8.	Description de la gouvernance de l'Institution	8
2.	Les membres des Instances.....	8
2.1.	Le Conseil d'administration	8
2.2.	Le Bureau	9
2.3.	Le Comité d'Audit	10
2.4.	La Commission d'Action Sociale	10
2.5.	La Commission Paritaire	10
3.	Le calendrier 2022	11
4.	Les statistiques du service technique.....	12
4.1.	Prestations.....	12
4.2.	Gestion des dossiers	15
5.	Indicateurs proposés au titre de la qualité de gestion.....	16
6.	Les statistiques de l'action sociale.....	17
7.	Les états comptables	18
7.1.	Compte technique des opérations non-vie (en milliers d'Euros).....	18
7.2.	Compte technique des opérations vie (en milliers d'Euros)	18
7.3.	Compte non technique en milliers d'Euros (Résultat global).....	19
7.4.	Bilan au 31 décembre 2022	20
7.5.	Les résultats des cinq derniers exercices (en K€)	21
7.6.	Analyse du résultat 2022	21
7.7.	Evénements postérieurs à la clôture.....	23
7.8.	Délais de paiements clients et fournisseurs.....	23
8.	Geurre en UKRAINE	24
9.	Perspective 2023	24

Conformément à l'article A931-3-11 du code de la sécurité sociale, l'Institution procède à la rédaction de son rapport de gestion. Ce dernier décrit la situation de l'institution et son activité au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les conditions dans lesquelles l'Institution garantit les engagements qu'elle prend vis-à-vis de ses membres participants, bénéficiaires et ayants droit, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et l'évolution prévisible et ses perspectives d'avenir.

Préambule

L'année 2022 aura été une année d'intensification des crises : après la fin progressive de la crise sanitaire du Covid-19, la guerre en Ukraine et le contexte de la remontée des taux d'intérêts marquent à nouveau la période d'incertitudes profondes.

L'Institution s'adapte efficacement aux enjeux du secteur dans de nombreux domaines :

- Les nouveaux risques, dont le risque de Cybercriminalité, dont la traduction normative va se concrétiser par la mise en place de la Directive Européenne DORA (à horizon 2025).
- Réglementaire, par l'intensification des législations en vigueur, dont les contraintes sont croissantes :
 - La Lutte contre le Blanchiment et le financement du terrorisme,
 - Les normes déclaratives (le prélèvement à la source et les cotisations sociales pour 2023...),
 - La protection des données personnelles des participants et pensionnés,
 - La fin des recherches des dossiers en déshérence dans la perspective de la mise en place des premiers transferts à la Caisse des Dépôts et des Consignations pour 2025.

La Solvabilité du régime, analysée sous l'égide de la Directive Européenne Solvabilité 2 depuis 2016, montre sa robustesse et sa capacité à faire face à un panel de risques modélisés.

Ses taux de solvabilité pour la période 2017-2022 sont remarquables, au-delà des 250 % retenus comme seuil d'intervention par la gouvernance institutionnelle :

2017 : 384 % ; 2018 : 383 % ; 2019 : 330 % ; 2020 : 306 % ; 2021 : 376 % ; 2022 : 462 %

L'Institution aura par ailleurs financé le déploiement du dispositif « d'aide aux aidants », permettant aux participants et pensionnés aidants de bénéficier de prestations complémentaires pour accompagner des proches nécessitant une assistance au quotidien.

Elle est moteur sur le dossier du SNGI en lien avec les services du CTIP (qualification des individus aux bases de l'état civil), et elle est la première Institution de Prévoyance à basculer, dans les temps impartis initialement, vers la norme du prélèvement à la source 2023, associant la déclaration des prélèvements sociaux.

L'Institution bénéficie d'une solide assise, issue de la gestion du contrat collectif porté par ses adhérents.

CHIFFRES CLES 2022

14 495

Nombre de dossiers servis dans l'année

14 827

Nombre de bénéficiaires

462 %

Marge de Solvabilité

3,97 %

Taux de frais de gestion

118,2 M€

Chiffre d'affaires

83,3 M€

Prestations et frais payées

802 M€

Montant des provisions techniques

159 318

Nombre de participants

**Un taux de cotisation
inchangé depuis la création en 1994**

1. Les Instances

1.1. Le Conseil d'administration

Conformément aux articles R.931-3-11 et suivants du Code de la sécurité sociale, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre.

Ainsi, il :

- Se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'Institution et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
- Nomme un bureau et éventuellement une ou plusieurs commissions,
- Détermine les orientations de la politique d'action sociale et délègue à la commission d'action sociale sa mise en œuvre sur la base d'un Règlement intérieur qu'il approuve,
- Arrête le budget, les comptes, ainsi que le rapport de gestion conformément à la réglementation du Code de la sécurité sociale, ainsi que le rapport de solvabilité,
- Décide la revalorisation des prestations prévues par le régime de prévoyance, à l'exception du capital décès,
- Nomme, révoque le Directeur Général,
- Nomme, révoque, sur proposition du Directeur Général, une ou des personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué,
- Détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués et fixe les modalités de leur contrat de travail le cas échéant,
- Détermine, en accord avec le Directeur Général, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués,
- Définit les cas dans lesquels les dirigeants effectifs (Directeur Général et Directeur Général Délégué) sont absents ou empêchés de manière à garantir la continuité de la direction effective,
- Autorise les conventions visées à l'article R. 931-3 -24 du Code de la Sécurité sociale,
- Décide de souscrire tout contrat ou convention,
- Procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- Autorise les cautions, avals et garanties donnés par l'Institution et ce dans les conditions de l'article R. 225-28 du Code de commerce,
- Délibère annuellement sur la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale.

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Les principaux travaux du Conseil au cours dudit exercice :

- Approbation des procès-verbaux de chaque Conseil d'administration et prise de connaissance des procès-verbaux du Bureau et du Comité d'audit,
- Arrêté des comptes et des rapports de gestion, de solvabilité (RSR/SFCR), du processus d'élaboration de l'information comptable & financière et des placements financiers de l'exercice 2021,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2021,
- Rapport annuel relatif à la déshérence des contrats prévoyance 2021,
- Rapport article 29 - Loi Energie Climat 2021,
- Arrêté comptable des comptes du 1er semestre 2022,
- Proposition d'admission en non-valeur et ratification de la liquidation des dossiers de pensions d'invalidité demandées tardivement,
- Approbation du rapport sur l'organisation des dispositifs de contrôle interne de LCBFT et de gel des avoirs 2021,
- Approbation des mises à jour des politiques, du plan d'audit, des rapports de l'ORSA et des fonctions actuarielle et audit interne,
- Plan de continuité de l'activité, plan des futures décisions de gestion et dispositif de sécurisation des systèmes d'information,
- Présentation du MCR et du SCR trimestriel,
- Rapport sur le contrôle des réclamations et des médiations,

- Compte rendu de contrôle des placements financiers,
- Arrêté comptable des comptes au 30 septembre 2022 et projection de l'exercice 2022,
- Approbation du budget 2023,
- Examens de la situation des placements.

1.2. Le Bureau

- Le Bureau prépare les réunions du Conseil d'administration. Il s'est réuni quatre fois sur convocation de la Présidence,
- Il peut recevoir délégation du Conseil d'administration pour délibérer en ses lieu et place sur des questions précisément définies. Cette délégation est consentie suite à une décision prise à la majorité des deux tiers des membres présents.

1.3. Le Comité d'Audit

Les missions du Comité d'audit sont définies dans l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce Comité est notamment chargé des missions suivantes :

- Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité,
- Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance,
- Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue. Cette recommandation adressée à l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014 précité. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1,
- Il suit la réalisation de la mission des commissaires aux comptes,
- Il s'assure du respect par le Commissaire aux comptes des conditions d'indépendance définies à la section 2 du chapitre II du présent titre,
- Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée .

Les membres du Comité d'audit se sont réunis quatre fois au cours de l'exercice écoulé. L'agenda des réunions est identique à celui du Bureau.

1.4. La Commission d'Action Sociale

- La Commission d'Action Sociale examine les dossiers de demandes d'aides individuelles et décide souverainement de l'attribution ou du refus d'attribution des sommes sollicitées (aide financière exceptionnelle, prêt d'honneur).
- Au cours de l'exercice écoulé, les membres de la Commission d'Action Sociale se sont réunis 11 fois.

1.5. La Commission Paritaire

La Commission Paritaire ordinaire :

- Délibère et statue sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice écoulé,
- Approuve toutes les conventions visées à l'article R. 931-3-24 du Code de la sécurité sociale et statue sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes,
- Peut couvrir, par un vote, la nullité des conventions dites « réglementées » conclues sans autorisation préalable du Conseil d'administration, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie,
- Ratifie la décision du Conseil d'administration de déplacer le siège social dans le même département ou dans un département limitrophe et décide de son déplacement au-delà de ces limites géographiques,
- Désigne, pour six exercices, sur la liste agréée par la Cour d'appel de Paris, un Commissaire aux comptes titulaire et un Commissaire aux comptes suppléant,
- Définit les modalités de remboursement des frais de déplacement et de séjour exposés par les administrateurs pour l'exercice de leur fonction.

Ces décisions prennent la forme de délibérations adoptées par accord obtenu à la majorité des voix des membres présents de chaque collège.

La Commission Paritaire extraordinaire se prononce sur :

- La modification des statuts et du règlement général,
- Le transfert de tout ou partie d'un portefeuille d'opérations,
- La fusion, scission ou dissolution de l'Institution.

Les membres de la Commission Paritaire se sont réunis une fois au cours de l'exercice écoulé.

1.6. Le Comité interne de gestion des Risques

- Le Comité gestion des risques examine les risques de toute nature ainsi que la cartographie des risques. Il identifie et évalue les risques sur les activités, sur la conformité d'application des lois et règlements. Il s'assure de la réalisation des plans d'action mis en place dans le cadre du suivi de la cartographie des risques et de la base incident.
- En 2022, le Comité de gestion des risques interne s'est réuni une fois.

1.7. Le Comité interne qualité des données

- Le comité Qualité des Données fait le bilan des actions d'amélioration en continu retenues dans l'application de la politique Qualité des Données.
- Le comité Qualité des Données se sera réuni une fois pour faire le bilan des actions menées.
- Ces dernières font appel à une démarche pragmatique d'actions ciblées pour accroître la qualité des données au sein de l'institution.

1.8. Description de la gouvernance de l'Institution

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), disponible sur le site www.capssa.fr propose une description détaillée de la gouvernance de l'Institution.

2. Les membres des Instances

2.1. Le Conseil d'administration

Présidente : Mme Agnès HAUTIN		Vice-président : M. Philippe PIHET	
Collège « Employeurs »			
TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Mme Cécile ALOMAR		M. Maxime ROUCHON	
M. Jean-Marie ATTARD		M. Luc-Richard CHERVY	
M. Sébastien BARRE		Mme Olivia GRANGERODET	
Mme Isabelle BERTIN		M. Mikaël GERARD	
M. Eric BLACHON		M. Alain AOUSTET	
Mme Gaëlle CHOQUER-MARCHAND		M. Hervé-Damien MAURICE	
M. Fabrice GOMBERT		Mme Nicole FLAJSZAKIER	
Mme Agnès HAUTIN		M. Dominique GASPARD	
Mme Nathalie LEBAS		M. David MAHE	
Mme Isabelle SANCERNI			

Collège « Salariés »	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
CFDT	
M. Yves LE BIHAN Mme Karima SENOUSI	M. Cyril PELTRIAUX Mme Fabienne PERRIOT LE FUR
CFE/CGC	
Mme Laurence GRANDJEAN Mme Lydie SARDAIS	M. Marc MASURE M. Jean-Luc RATHIPANYA
CFTC	
M. Jacques PECH M. Frédéric BELOUZE	Mme Christine LECERF M. Benoît VOLKOFF
CGT	
M. Thierry DABURON Mme Madeleine MATHAR	Mme Stéphanie POCHOLLE M. Karim BAKHTA
FO	
M. Jean-Yves DELAGRANGE	M. Frédéric GARCIA
SNFOCOS	
M. Philippe PIHET	M. Eric GAUTRON

2.2. Le Bureau

Présidente : Mme Agnès HAUTIN		Vice-président : M. Philippe PIHET	
Collège « Employeurs »		Collège « Salariés »	
M. Jean-Marie ATTARD		M. Frédéric BELOUZE	
M. Sébastien BARRE		M. Thierry DABURON	
Mme Isabelle BERTIN		Mme Laurence GRANDJEAN	
Mme Nathalie LEBAS		M. Yves LE BIHAN	

2.3. Le Comité d'Audit

Les membres du Bureau et Mme Lydie SARDAIS qui est la personne qualifiée du comité d'audit.

2.4. La Commission d'Action Sociale

Présidence : Mme Laurence GRANDJEAN

Le Président et le Vice-président sont membres de droit.

Collège « Employeurs »	
TITULAIRE	
M. Jean-Marie ATTARD	
Collège « Salariés »	
M. Frédéric BELOUZE	
M. Jean-Yves DELAGRANGE	
Mme Laurence GRANDJEAN	
Mme Stéphanie POCHOLLE	
Mme Karima SENOUSI	

2.5. La Commission Paritaire

Collège « Employeurs »		Collège « Salariés »
Mme Cécile ALOMAR	CFDT	M. Yves LE BIHAN
M. Jean-Marie ATTARD		Mme Karima SENOUSI
M. Sébastien BARRE	CFE/CGC	M. Xavier BRUERA
Mme Isabelle BERTIN		M. Philippe BAUX
M. Eric BLACHON	CFTC	M. Jacques PECH
Mme Gaëlle CHOQUER-MARCHAND		M. Frédéric BELOUZE
M. Fabrice GOMBERT	CGT	Mme Audrey GRANET
Mme Agnès HAUTIN		M. Laurent PIOT
Mme Nathalie LEBAS	FO	M. Jean-Yves DELAGRANGE
Mme Isabelle SANCERNI	SNFOCOS	M. Philippe PIHET

3. Le calendrier 2022

Conseils d'administration	Mercredi 6 avril	9 heures 30
	Mardi 28 juin	10 heures
	Mercredi 21 septembre	9 heures 30
	Vendredi 16 décembre	9 heures 30

Bureaux et Comités d'audit	Mercredi 23 mars	9 heures 30
	Jeudi 9 juin	14 heures
	Jeudi 8 septembre	9 heures 30
	Vendredi 2 décembre	9 heures 30

Commission Paritaire	Mercredi 6 avril	Suite au Conseil
-----------------------------	------------------	------------------

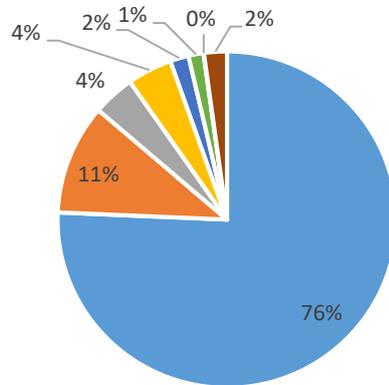
Commissions d'action sociale	Mercredi 19 janvier	9 heures 30
	Mardi 22 février	14 heures
	Mercredi 30 mars	14 heures 30
	Mardi 26 avril	10 heures
	Mardi 24 mai	14 heures 30
	Lundi 4 juillet	14 heures 30
	Jeudi 25 août	10 heures
	Mercredi 21 septembre	14 heures 30
	Mercredi 19 octobre	10 heures
	Lundi 16 novembre	10 heures
	Mercredi 20 décembre	16 heures 00

4. Les statistiques du service technique

4.1. Prestations

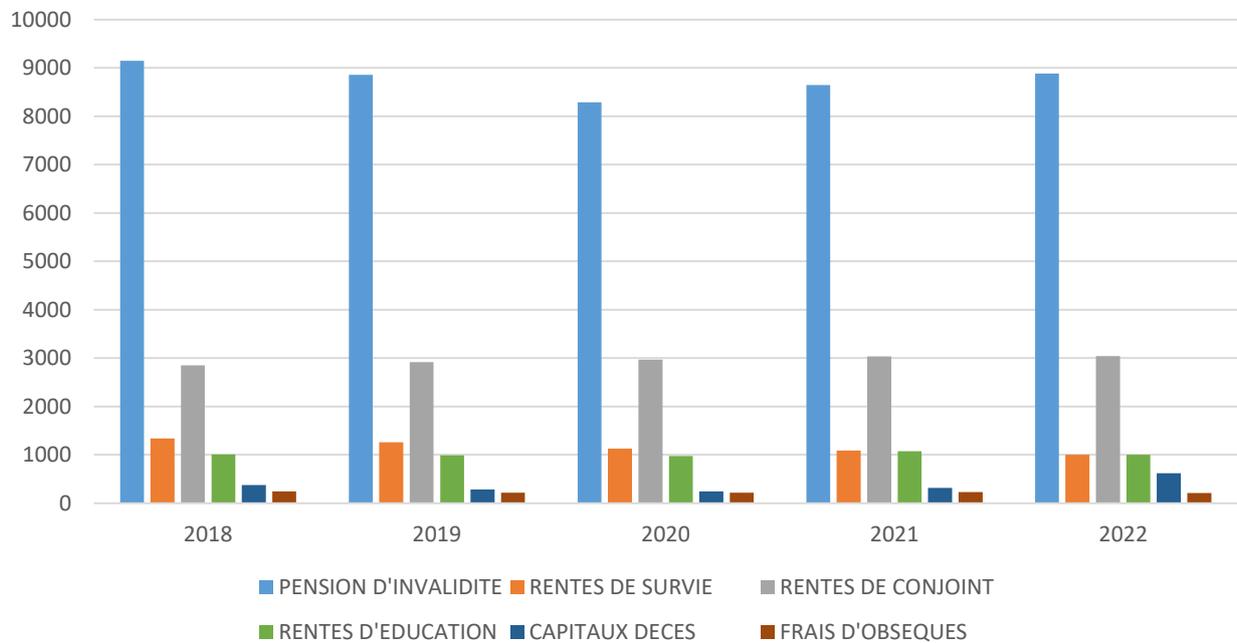
	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE DE DOSSIERS 2021	NOMBRE DE DOSSIERS 2022
PENSIONS D'INVALIDITE	NOUVELLES LIQUIDATIONS	838	824
	REVISIONS	1870	2543
	SOLDE D'ARRERAGES	106	129
	CALCULS ET NOTIFICATIONS DE TROP-PERCUS	259	245
CAPITAL DECES	NOUVELLES LIQUIDATIONS	169	520
	REVISIONS	0	4
	CALCULS ET NOTIFICATIONS DE TROP-PERCUS	0	0
FRAIS D'OBSEQUES	NOUVELLES LIQUIDATIONS	176	198
	CALCULS ET NOTIFICATIONS DE TROP-PERCUS	0	0
RENTES EDUCATION	NOUVELLES LIQUIDATIONS	98	83
	REVISIONS	64	27
	SOLDES D'ARRERAGES	62	61
	CALCULS ET NOTIFICATIONS DE TROP-PERCUS	41	41
RENTES DE CONJOINT	NOUVELLES LIQUIDATIONS	95	93
	REVISIONS	6	15
	SOLDES D'ARRERAGES	33	40
	CALCULS ET NOTIFICATIONS DE TROP-PERCUS	32	32
RENTES DE SURVIE	NOUVELLES LIQUIDATIONS	3	22
	REVISIONS	15	17
	SOLDES D'ARRERAGES (+ RENTES D'EX-CONJOINT)	2	11
	CALCULS ET NOTIFICATIONS DE TROP-PERCUS (+ RENTES D'EX-CONJOINT)	21	21
PENSIONS D'ORPHELIN	REVISIONS	0	0
	SOLDES D'ARRERAGES	0	2
	NOTIFICATIONS DE TROP-PERCUS	0	0
ADHESIONS INDIVIDUELLES	ADHESIONS INDIVIDUELLES	95	108

Nombre de dossiers 2022

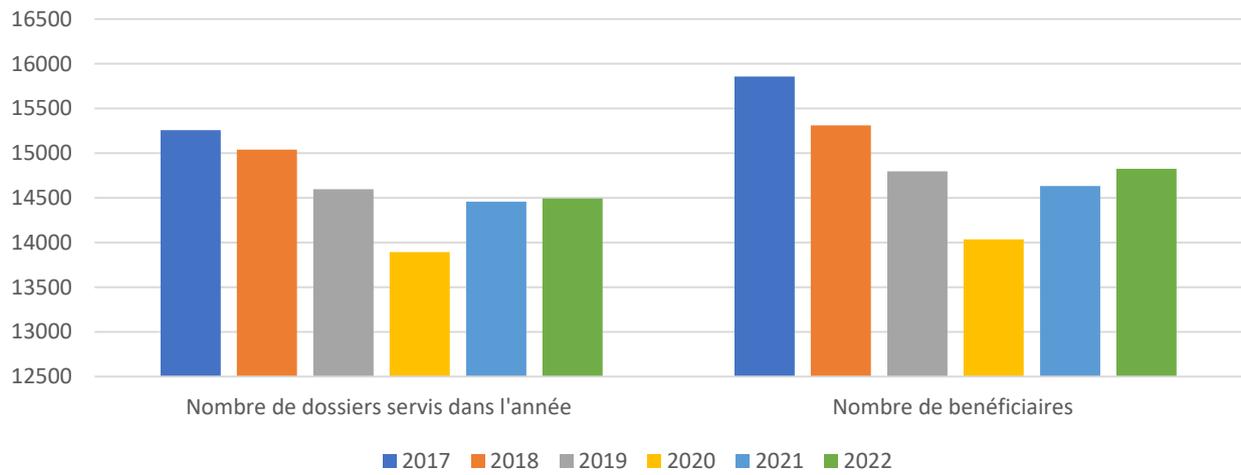


- PENSIONS D'INVALIDITE
- CAPITAL DECES
- FRAIS D'OBSEQUES
- RENTES EDUCATION
- RENTES DE CONJOINT
- RENTES DE SURVIE
- PENSIONS D'ORPHELIN
- ADHESIONS INDIVIDUELLES

Nombre de dossiers servis dans l'année (2018-2022)



Suivi annuel des prestations (2017 à 2022)



- On constate une augmentation de 38 dossiers servis en 2022 par rapport à 2021,
- 193 bénéficiaires supplémentaire en 2022 par rapport à 2021.

4.2. Gestion des dossiers

PRESTATIONS	2021		2022	
	Nombre de dossiers servis dans l'année	Nombre de bénéficiaires	Nombre de dossiers servis dans l'année	Nombre de bénéficiaires
PENSION D'INVALIDITE	8 646	8 646	8 880	8 880
RENTES DE SURVIE	1 086	1 086	1 001	1 001
RENTES DE CONJOINT	3 036	3 036	3 043	3 043
RENTES EX-CONJOINT	31	31	30	30
PENSION D'ORPHELINS	47	47	47	47
RENTES D'EDUCATION	1 070	1 070	1 003	1 003
CAPITAUX DECES	314	473	319	617
FRAIS D'OBSEQUES	227	245	172	206
TOTAL	14 457	14 634	14 495	14 827

5. Indicateurs proposés au titre de la qualité de gestion

Indicateurs qualité de gestion	Niveau à fin 2022	
	Délai de traitement des nouveaux dossiers reçus complets	
	Intervalle 95%	Moyenne
Invalidité	De 12 à 25 j	18j
Frais d'obsèques	De 17 à 21 j	19j
Décès	De 19 à 23 j	21j
Rente d'éducation	De 25 à 31 j	28j
Rente de conjoint	De 27 à 34 j	30j

Indus	Niveau à fin 2021	Niveau à fin 2022
Montant Brut	564 K€	590 K€
Montant net au 31déc. après dépréciation	160 K€	201 K€
Montant recouvré sur l'année par le recouvrement contentieux	185,6 K€	266 K€

6. Les statistiques de l'action sociale

	2021	2022
Dotation d'équilibre	67 360,17 €	112 524,31 €
Remboursement de prêts	2 989,79 €	1 273,08 €
Total	70 349,96€	113 797,39€
Nombre de dossiers traités	107	113
Dont dossiers secours acceptés	90	89
Dont dossiers prêts acceptés	3	0
Dont dossiers refusés	9	15
Dont dossiers à représenter	5	9
Montant total des aides versées		
Secours	68 488,96 €	113 797,39 €
Prêts	1 861,00 €	0 €
Total	70 349,96€	113 797,39€
Solde disponible en clôture d'exercice	0 €	0 €

7. Les états comptables

7.1. Compte technique des opérations non-vie (en milliers d'Euros)

	Opérations brutes	Opérations nettes 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2021
Cotisations acquises	62 099	62 099	62 796
Cotisations	62 099	62 099	62 796
Produits des placements alloués du compte non-technique	-3463	-3 463	5 524
Autres produits techniques			
Charge des sinistres	48 259	48 259	53 481
Prestations et frais payés	50 572	50 572	51 783
Charge des provisions pour prestations à payer	-2 313	-2 313	1 698
Charge des autres provisions techniques	-4 567	-4 567	-4 709
Frais d'acquisition et d'administration	716	716	721
Frais d'acquisition			
Frais d'administration	716	716	721
Autres charges techniques	815	815	781
Résultat technique des opérations non-vie	13 413	13 413	18 046

7.2. Compte technique des opérations vie (en milliers d'Euros)

	Opérations brutes	Cessions et rétro-cessions	Opérations nettes 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2021
Cotisations	56 185	-102	56 083	56 713
Produits des placements	15 851		15 851	21 961
Revenus des placements	11 456		11 456	17 581
Autres produits des placements	2 906		2 906	2 501
Produits provenant de la réalisation des placements	1 489		1 489	1 880
Autres produits techniques	8		8	8
Charge des sinistres / prestations	35 288		35 287	33 017
Prestations et frais payés	32 734		32 734	30 887
Charge des provisions pour sinistres / prestations à payer	2 554		2 554	2 130
Charge des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-61 781		-61 781	-3 278
Charge des provisions d'assurance vie	-61 781		-61 781	-3 278
Frais d'acquisition et d'administration	490		490	484
Frais d'acquisition				
Frais d'administration	490		490	484
Charges des placements	20 817		20 817	13 228
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	491		491	857
Autres charges des placements	20 256		20 256	12 317
Pertes provenant de la réalisation des placements	70		70	54
Autres charges techniques	743		743	712
Résultat technique des opérations Vie	76 487	-102	76 386	34 519

7.3. Compte non technique en milliers d'Euros (Résultat global)

	Opérations nettes 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2021
Résultat technique de l'assurance non-vie	13 413	18 046
Résultat technique de l'assurance vie	76 386	34 520
Produits des placements	21 673	24 270
Revenus des placements	15 664	19 429
Autres produits des placements	3 973	2 763
Profits provenant de la réalisation des placements	2 036	2 077
Charges des placements	28 464	14 619
Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	671	947
Autres charges des placements	27 698	13 612
Pertes provenant de la réalisation des placements	95	60
Produits des placements transférés au compte technique non-vie	-3 463	5 524
Autres produits non techniques	229	2 077
Autres charges non techniques	584	124
Charges à caractère social	616	159
Autres charges non techniques	-32	-35
Résultat exceptionnel	239	30
Produits exceptionnels	244	30
Charges exceptionnelles	5	7
Impôts sur les bénéfices	20 884	25 046
Résultat de l'exercice	65 471	33 630

7.4. Bilan au 31 décembre 2022

Actif en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Actifs incorporels	76	54
Placements	1 038 724	1 021 071
Terrains et constructions (placements immobiliers)	9 421	9 598
Placements entreprises liées ou lien de participations	18 606	18 606
Autres placements	1 010 697	992 867
Créances	16 535	11 575
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	5 618	5 107
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	5 618	5 107
Autres créances	10 917	6 469
Personnel	9	9
État, organismes sociaux et collectivités publiques	2 712	13
Débiteurs divers	8 196	6 446
Autres actifs	63 135	103 921
Actifs corporels d'exploitation	135	182
Avoirs en banque, CCP et caisse	63 000	103 738
Comptes de régularisation.- Actif	3 461	1630
Intérêts et loyers acquis non échus	3 287	1456
Autres comptes de régularisation	173	174
Total de l'actif	1 121 931	1 138 251

Passif	31/12/2022	31/12/2021
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	315 396	249 925
Fonds propres	315 396	249 925
Autres réserves	249 925	216 302
Résultat de l'exercice	65 471	33 624
Provisions techniques brutes	802 080	868 188
Provisions d'assurance vie	419 642	481 423
Provisions pour sinistres (vie)	52 943	50 389
Provisions pour sinistres (non-vie)	21 285	23 598
Autres provisions techniques (non-vie)	308 210	312 777
Provisions (passifs non techniques)	1 433	1 418
Dettes	3 022	18 720
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	117	163
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution		
Dettes envers des établissements de crédit		248
Autres dettes	2 905	18 309
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1	1
Personnel	324	345
État, organismes sociaux, collectivités publiques	1 989	17 618
Créditeurs divers	591	345
Comptes de régularisation - passif		
Total du passif	1 121 931	1 138 251

7.5. Les résultats des cinq derniers exercices (en K€)

Résultat des 5 derniers exercices (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisations brutes de réassurance	111 930	111 076	115 841	119 611	118 284
Cessions en réassurances	-66	-113	-107	-102	-102
Cotisations nettes de réassurance	111 864	110 963	115 734	119 509	118 182
Charges de Prestations	-96 675	-126 769	-91 504	-76 558	-15 263
Marges après Dot. et Rep. aux provisions techniques	15 189	-15 806	24 230	42 951	102 919
Autres produits non techniques	307	205	465	2 077	229
Autres charges non techniques	-144	-159	-186	-124	-584
Résultat financier	2 043	26 853	2 206	18 385	-11 757
Frais de gestion	-4 402	-4 589	-4 532	-4 644	-4 691
Résultat exceptionnel	-8	15	125	23	239
Impôt sur sociétés	-5 246	-3 551	-12 505	-25 046	-20 884
Résultat de l'exercice	7 739	2 968	9 802	33 624	65 471

7.6. Analyse du résultat 2022

1. Chiffres

Résultat de l'année 2022	+ 65 471 k€ (hors plus-values latentes de + 54 195 k€)
Résultat technique	102 919 k€
Frais de gestion	- 4 691 k€ (3,97%)
Résultat financier	-11 757 k€
Autres Résultats (non technique, impôts,...)	- 21 000 k€

MCR	24,3 M€	Ratio de couverture	1 849 %
SCR	97,2 M€	Ratio de couverture	462 %

Actifs financiers non grevés par des engagements : 282 308 k€ pour 2022 contre 217 993 k€ en 2021

2. Analyse de l'activité et de la situation financière

2.1. Evolution des cotisations et des charges de prestations

- Contrairement aux deux exercices précédents, l'exercice 2022 est caractérisé par une légère diminution des cotisations. La diminution est de 1,3 millions d'euros soit 1,11 %. L'évolution à la baisse des effectifs est la raison de cette diminution.
- Dans le même temps, le niveau des **prestations payées** est en hausse de 0,81 % en 2022.
 - Une hausse plus marquée sur l'exercice pour la garantie décès.
 - Une baisse sensible sur le risque invalidité malgré une revalorisation de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022.

Evolutions des prestations payées du 01 er janvier au 31 décembre (en k€)			
	2021	2022	Evol 2021 /2022
Prestations Décès	12 081	13 180	9,09%
Prestations Frais d'obsèques	618	581	-6,01%
Rentes Conjoint	13 059	13 846	6,02%
Rentes Orphelins	4 166	4 174	0,18%
Pensions d'invalidité	50 792	49 590	-2,37%
Total Prestations	80 717	81 370	0,81%

2.2. Evolution des charges de provisions

Entre les inventaires de fin décembre 2021 et fin décembre 2022, le taux technique non-vie est passé de 0 % à 0,56 % et le taux technique vie de 0 % à 1,25 %.

Pour les provisions mathématiques, en tenant comptes de la revalorisation des prestations de 3,5 % à effet du 1er juillet 2022 qui engendre un calcul à la hausse des provisions mathématiques, la remontée des taux d'intérêts a pour effet mécanique de diminuer fortement le montant des provisions techniques.

2.3. Résultat des investissements

- Le résultat financier issu de la gestion des actifs financiers est de - 11 757 K€ en 2022 contre + 18 385 k€ en 2021.
- L'année 2021, dans un contexte de crise sanitaire, avait malgré tout bénéficié d'une conjoncture économique très favorable aux marchés financiers. L'année 2022 fut plus contrastée avec des marchés instables sur fonds de guerre en Ukraine, de resserrement des politiques monétaires des banques centrales et d'inflation. La bourse de Paris a enregistré son plus mauvais résultat depuis ces quatre dernières années avec un recul de l'indice CAC 40 de 9,5 % sur l'année. Malgré tout l'exercice 2022 a permis la constatation de plus de 37 millions de produits financiers. Le résultat en baisse de 2022 résulte principalement de la comptabilisation de provisions sur le portefeuille obligataire. En effet, la hausse des taux constatée sur 2022 conduit à une baisse corrélative des valeurs de marchés des produits de taux détenus, conduisant à l'apparition ponctuelle de moins-values latentes.

7.7. Événements postérieurs à la clôture

Néant

7.8. Délais de paiements clients et fournisseurs

1. Clients

- Les cotisations sont déclarées via la DSN et payables au plus tard le 5 du mois suivant.
- Les modes de paiements sont les suivants :
 - Par virement,
 - Par prélèvement,
 - Par chèque.
- Aucune pénalité de retard n'est appliquée.

2. Fournisseurs

- Le solde des factures non réglées au 31-12-2022 se porte à 299 155,51 euros TTC et se décompose de la manière suivante :
 - 294 010,51 euros TTC de factures à payer à 30 jours fin de mois.
Ces factures ont été payées en janvier 2023 ;
 - 5 145,00 euros TTC de factures en litiges ou en attente.
- Aucun retard de paiement ayant entraîné des pénalités ou intérêts n'a été constaté,
- Les factures fournisseurs sont passées et traitées en GED,
- Le logiciel de GED a fait l'objet d'une évolution afin d'y intégrer :
 - Les numéros de factures,
 - Les dates de factures,
 - Les dates d'échéances.
- Cette évolution permet de sécuriser et faciliter la circulation des documents en respectant les échéances.

8. Geurre en UKRAINE

A l'heure où nous finalisons les comptes 2021, le 24 Février 2022, la guerre avait éclaté en Europe entre la RUSSIE et l'UKRAINE.

Indépendamment des conséquences macroéconomiques, l'analyse de notre portefeuille avait démontré que les actifs étaient fort peu concernés par les actifs RUSSES.

Nous identifions alors véritablement un fonds pour lequel, par ailleurs, nous avons reçu une communication sur la suspension de la valeur liquidative à la date du 28 février 2022, suspension toujours en cours.

Code ISIN	Désignation du fonds	Valeur brute Comptable 31/12/2021	Valeur de Marché au 31/12/2021	Valeur de Marché au 28/02/2022
LU0823403356	BNP PARIBAS FUNDS EUROPE EMERGING EQUITY CC	2 054 042	1 954 250	910 128

Par ailleurs, depuis mars 2022, toute nouvelle décision d'investissement passe sous le filtre des listes de l'université de Yale.

Ces listes recensent les entreprises ayant conservées une activité plus ou moins importante en Russie et qui est un critère d'exclusion dans les choix d'investissements.

9. Perspective 2023

Dans un contexte marqué par la croissance exponentielle de la menace de Cybercriminalité, l'Institution poursuivra, comme en 2022, son plan d'action visant à garantir la protection de ses systèmes d'information.

Son plan se consacra au titre de 2023 à réaliser des rénovations de ses infrastructures (réseaux, serveurs et services) afin de mettre ces composants aux bonnes normes de sécurité.

Le comportement utilisateur, continuera d'être au centre de toute les attentions (formation, tests aux menaces, information sur ce risque).

L'Institution entend maintenir et renforcer son niveau de service auprès de ses bénéficiaires et participants, pour assurer ses missions avec un maximum de performance.

Plus généralement, les excédents engrangés ces dernières années permettront de poursuivre les améliorations du régime de prévoyance.

Il est déjà acté une réflexion approfondie pour améliorer les capitaux décès (aujourd'hui de 1,5 année) en tenant compte que notre Institution ne devrait être impactée qu'à la marge par la réforme des retraites à venir et que d'autres aléas extérieurs ne sont jamais à exclure.